

COMMISSAIRES DE DRESSAGE ET DE PARADRESSAGE

1^{er} janvier 2025

Note : En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent document, la version anglaise prévaut.

Cheminement des officielles et des officiels

Ce document décrit la procédure à suivre pour obtenir le titre de commissaire de dressage et de paradressage de CE. De l'information est également fournie pour vous aider à maintenir votre certification et à continuer à progresser et à vous perfectionner.



Table des matières

Section 1 – Le niveau Novice : les exigences pour obtenir et maintenir le niveau Novice	1
Section 2 – Le niveau Base : Les exigences pour obtenir et maintenir le niveau Base	3
Section 3 – Le niveau Senior : les exigences pour obtenir et maintenir le niveau Senior	6
Section 4 – Le niveau FEI	8

Section 1 – Le niveau Novice : les exigences pour obtenir et maintenir le niveau Novice

A. Critères d'admissibilité

1. Âge minimum : 19 ans.
2. Langues : Anglais et/ou français.
3. Une licence sportive de CE en règle de niveau Bronze ou plus.
 - i. Formations obligatoires sur la sécurité dans le sport de CE : Favoriser des environnements équestres sécuritaires et Sensibilisation aux commotions cérébrales.

B. Critères de demande

1. Les candidates et candidats doivent soumettre une demande en ligne sur leur compte Mon-CE pour chaque niveau convoité.
 - i. Elles et ils doivent aussi fournir le nom d'une ou d'un commissaire de dressage et



de paradressage de niveau Senior qui appuie leur demande.

- ii. Elles et ils doivent ensuite joindre un curriculum vitae et une lettre de motivation qui décrivent leurs expériences et leurs intérêts équestres, ainsi que toute formation pertinente.
- iii. Les frais de demande doivent ensuite être payés en vertu du Barème des frais de CE (remarque : les frais liés aux officielles et officiels ne sont pas requis pour le niveau En formation).

C. Privilèges

1. Les personnes de niveau Novice sont ajoutées au répertoire des officielles et des officiels de CE en tant que Commissaires de dressage et de paradressage de niveau Novice.
2. Une fois certifiés, les commissaires de niveau Novice peuvent commencer à travailler sur les critères de demande du niveau Base.
3. Les commissaires de niveau Novice peuvent demeurer en règle dans le répertoire des officielles et des officiels de CE pour un minimum d'une (1) année (12 mois) et pour un maximum de trois (3) ans (36 mois). Si une candidate ou un candidat n'a pas demandé ou reçu le niveau Base en dressage et en paradressage trois (3) ans après avoir demandé le niveau Novice, le dossier sera retiré.
4. CE assigne une ou un commissaire Senior à chaque commissaire Novice afin que ce dernier ou cette dernière puisse bénéficier de son expérience.
5. En obtenant le niveau Novice, les commissaires peuvent se préparer à demander le niveau Base.

D. Résultats d'apprentissage du programme du niveau Novice : minimum d'un (1) an (12 mois) et maximum de trois (3) ans (36 mois)

1. Fondements : le rôle des officielles et des officiels de CE en dressage et en paradressage.
2. Initiation à la gestion de la discipline dans le respect des règlements et des politiques de CE.
3. Initiation aux bases pratiques : exemples, observation active, vérification de l'équipement et de la tenue.
4. Initiation aux bases de la gestion en compétition.
5. Les bases de la compétition équestre.
6. Comprendre le bien-être animal, le cheval dans un environnement de compétition
7. Initiation à la gestion des conflits

E. Exigences pour maintenir le niveau Novice

1. Conserver un statut en règle auprès de CE.
2. Renouveler chaque année sa licence sportive de CE.
3. Fournir son attestation pour conserver le niveau Novice.
4. Fournir une preuve pour un programme d'apprentissage continu chaque année.



Section 2 – Le niveau Base : Les exigences pour obtenir et maintenir le niveau Base

A. Critères d'admissibilité

1. Âge minimum : 20 ans
2. Langues : Anglais et/ou français.
3. Une licence sportive de CE en règle de niveau Or ou plus.
 - i. Formations obligatoires sur la sécurité dans le sport de CE : Favoriser des environnements équestres sécuritaires et Sensibilisation aux commotions cérébrales.
 - ii. Intégrer le programme du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS) et donner son consentement.
4. Figurer sur le répertoire des commissaires de dressage et de paradressage de niveau Novice depuis au moins une (1) année (12 mois).
5. Avoir atteint les résultats d'apprentissage du niveau Novice avec les rapports d'évaluation qui le confirment.

B. Critères de demande*

1. Les candidates et candidats doivent soumettre une demande en ligne sur leur compte Mon-CE pour chaque niveau convoité. La demande doit, entre autres, contenir les éléments suivants :
 - i. Le nom d'une ou d'un commissaire de dressage et de paradressage de niveau Senior qui appuie leur demande.
 - ii. Le paiement pour les frais de demande indiqués dans le Barème des frais de CE.
2. Tous les critères de demande doivent être remplis dans les trois (3) années (36 mois) suivant la demande pour le niveau Novice.
3. Stages
 - i. Les candidates et les candidats doivent participer à un stage de promotion de CE et le compléter, y compris les devoirs précédant le stage. Elles et ils doivent aussi recevoir une évaluation favorable dans l'année de leur demande pour le niveau Base.
4. Évaluation
 - i. Réussir une évaluation écrite avec une note minimale de 80 %.
 - ii. Si la période du niveau Novice se prolonge au-delà du renouvellement d'une licence sportive, les commissaires de niveau Novice devront également passer un examen annuel en ligne sur les règles dédié aux officielles et officiels de dressage et de paradressage de CE au moment de leur renouvellement.
5. Formation continue
 - i. Les candidates et candidats doivent compléter toutes les formations requises dans la liste annuelle des commissaires de niveau Novice.
 1. Exemples : *Introduction au contrôle des médicaments équins de Canada Équestre* ou les webinaires en anglais sur l'ajustement de la bride de Dr Rachel Morey.
6. Mentorat



- i. Les commissaires de niveau Novice doivent acquérir de l'expérience auprès d'une ou d'un mentor durant au moins huit (8) jours complets dans des concours sanctionnés par CE. Cet apprentissage doit être fait sur au moins deux (2) sites différents et auprès d'un minimum de deux (2) comités organisateurs différents.
 1. *Une journée de compétition commence une heure avant le début de la première épreuve de la journée et se termine une demi-heure après la publication des résultats finaux de la journée et/ou après la réunion de fin de journée des officielles et officiels.*
 - ii. Les candidates et candidats doivent acquérir de l'expérience auprès d'un minimum de trois (3) commissaires de dressages et de paradressage différents de niveau Senior.
 - iii. Elles et ils doivent également recevoir trois (3) évaluations positives de ces mentors.
 1. *Les évaluations peuvent être remplies pour un concours d'une seule journée ou de plusieurs jours.*
 - iv. Les candidates et les candidats doivent compléter au moins deux listes de vérification des écuries durant leur mentorat. Chaque liste doit être complétée avec sa ou son mentor (commissaire de dressage et de paradressage Senior) qui doit ensuite la vérifier.
 - v. Toutes les évaluations et toutes les listes de vérification doivent être complétées et signées par la candidate ou le candidat, ainsi que par sa ou son mentor (commissaire de dressage et de paradressage Senior).
 - vi. Les candidates et les candidats doivent ensuite soumettre les évaluations et les listes de vérification à CE avec leur trousse de demande.
 - vii. Il doit être indiqué sur le rapport du commissaire que les candidates et les candidats n'apparaissent pas dans l'avant-programme pour la compétition à laquelle elles et ils font leur mentorat.
7. Une fois tous les critères de demande remplis, les candidates et les candidats doivent soumettre leur trousse de demande complétée à CE pour demander de passer au Statut Base.
- i. La trousse de demande doit inclure les éléments suivants :
 1. Une copie des évaluations et des listes de vérification obtenues lors des journées de mentorat.
 2. Une copie de tous les avants-programmes des concours où la candidate ou le candidat a fait son mentorat.
 - ii. Les trousse incomplètes ne seront pas prises en considération.

C. Privilèges/soutien/évaluation

1. Privilèges pour la période probatoire du niveau Base (12 mois)
 - i. Toutes et tous les commissaires qui obtiennent le niveau Base pour une première fois doivent se soumettre à une période probatoire de 12 mois.
 - ii. Durant leur période probatoire, les commissaires de niveau Base peuvent remplir leurs fonctions seuls dans des concours Bronze ou Argent, **mais pour une seule carrière de compétition**. Elles et ils doivent ensuite fournir un rapport du commissaire à CE pour chacun de ces concours.
 - iii. Durant leur période probatoire, les commissaires de niveau Base peuvent remplir leurs fonctions dans des concours Bronze, Argent ou Or s'ils ou elles sont



accompagnés d'une ou d'un commissaire de dressage et de paradressage de niveau Senior. Ces commissaires de dressage et de paradressage de niveau Senior doivent fournir un rapport d'évaluation complet à CE pour au moins un concours.

2. Privilèges pour la période probatoire du niveau Base (12 mois)
 - i. La ou le commissaire de dressage ou de paradressage Senior qui a été assigné à une ou un commissaire durant leur niveau Novice demeure disponible pour des conseils durant la période probatoire du niveau Base.
3. Évaluation pour la période probatoire du niveau Base (12 mois)
 - i. Pour cette période probatoire, CE examine tous les rapports du commissaire et mène des sondages sur une base régulière.
 - ii. Lors des derniers mois de la période probatoire (9 à 12), la ou le commissaire doit remplir une auto-évaluation à l'aide du rapport d'évaluation des commissaires et la soumettre à CE.
 - iii. La ou le commissaire doit aussi assister à un minimum de deux (2) mesures de poneys, en vertu de l'article A1105 des Règlements généraux de CE et conserver une copie des cartes de mesure.
4. Privilèges après la période probatoire (12 mois)
 - i. Une fois leur période probatoire réussie, les commissaires de niveau Base peuvent occuper leurs fonctions seuls ou en équipe à des concours Bronze, Argent et Or.
 - ii. Elles et ils peuvent conserver le niveau Base aussi longtemps que désiré, sans limites de temps, en suivant les critères de maintien de statut.

D. Exigences pour maintenir le statut

1. Conserver un statut en règle auprès de CE.
2. Avoir une licence sportive en règle de CE et payer les frais annuels de certification d'officielle et d'officiel.
3. Participer à un stage pour commissaires de dressage et de paradressage de CE au moins une fois aux trois (3) ans (36 mois) en y recevant une évaluation positive et en réussissant l'examen écrit avec une note d'au moins 80 %.
4. Les commissaires doivent compléter chaque année (y compris durant la période probatoire) un minimum de deux (2) formations dédiées aux commissaires de niveau Base.
5. Réussir un examen annuel sur les règles avant le 31 mars de chaque année (examen disponible le 1er décembre).
6. Occuper ses fonctions en tant que commissaire de dressage et de paradressage de niveau Base à au moins quatre (4) concours sanctionnés différents aux trois (3) ans (36 mois) selon les critères suivants :
 - i. Un (1) concours de dressage ou de paradressage Or
 - ii. Trois (3) autres concours (Bronze, Argent et/ou Or)
 1. Un (1) concours pour : Une épreuve de dressage dans un concours complet/combinaison ou un concours de sports de races.



***Exception :**

Les candidates et candidats potentiels avec un niveau plus avancé pourraient être autorisés à suivre un cheminement unique à leur situation au cas par cas selon leurs habiletés, leurs connaissances et leur expérience.

Section 3 – Le niveau Senior : les exigences pour obtenir et maintenir le niveau Senior

A. Critères d'admissibilité

1. Âge minimum : 20 ans.
2. Langues : Anglais et/ou français.
3. Une licence sportive de CE en règle de niveau Or ou plus.
4. Avoir conservé le niveau Base pour un minimum de deux (2) ans (24 mois) après la période probatoire (donc pour un total de 36 mois) en suivant les critères de maintien de statut durant toute cette durée.
5. Avoir occupé ses fonctions de commissaire de dressage et de paradressage Base dans au moins dix (10) concours de dressage ou de paradressage sanctionnés par CE, selon les critères suivants :
 - i. Six (6) concours Or et/ou Platine Trois (3) concours ayant des épreuves ou divisions FEI (*Petit tour, Moyen tour et/ou Grand Tour*)
 1. *Une copie de l'ordre de départ est requise.*
 - ii. Un maximum de quatre (4) concours Bronze ou Argent ET d'une (1) épreuve de dressage en concours complet ou en concours de sports de races.
 - iii. Les dix (10) concours doivent être tenus dans plusieurs lieux et sites. Il est recommandé aux candidates et candidats d'avoir au moins un (1) concours à l'extérieur de leur province de résidence.

B. Critères de demande

1. Les candidates et candidats doivent soumettre une demande en ligne sur leur compte Mon-CE pour chaque niveau convoité.
 - i. Elles et ils doivent payer les frais de demande indiqués dans le Barème des frais de CE
2. Stages
 - i. Les candidates et les candidats doivent participer à un stage de promotion de CE et le compléter, y compris les devoirs précédant le stage. Elles et ils doivent aussi recevoir une évaluation favorable dans l'année de leur demande pour le niveau Senior.
3. Évaluation
 - i. Réussir une évaluation écrite avec une note minimale de 85 %.
4. Formation continue
 - i. Les candidates et candidats doivent compléter toutes les formations requises dans la liste annuelle des commissaires de niveau Novice.
 1. Exemple : *Introduction au contrôle des médicaments équins de Canada Équestre*
5. Les candidates et candidats doivent avoir **occupé leurs fonctions de commissaire** de niveau Base au sein d'une équipe de trois (3) commissaires comprenant une ou un (1)



commissaire de dressage et de paradressage de niveau Senior/FEI, et ce, à au moins un (1) concours de dressage ou de paradressage Or sanctionné par CE.

OU

Les candidates et candidats doivent, en tant que commissaire de niveau Base, avoir **accompagné** une ou un (1) commissaire de dressage et de paradressage de niveau Senior/FEI dans au moins un (1) concours de dressage ou de paradressage de deux (2) jours de CE ou à au moins deux (2) concours de dressage ou de paradressage d'un (1) jour de CE.

- i. *Une évaluation doit être remplie et soumise à CE par la ou le commissaire de niveau Senior concerné pour chaque candidate ou candidat, sans exception.*
6. Une fois tous les critères de demande remplis, les candidates et les candidats doivent soumettre leur trousse de demande complétée à CE pour demander de passer au Statut Senior.
- i. La trousse de demande doit inclure les éléments suivants :
 1. Une copie de toutes les évaluations.
 2. Une copie de tous les avants-programmes des concours où la candidate ou le candidat a fait son mentorat.
 3. Une copie de tous les ordres de départ des concours Or/Platine où la candidate ou le candidat a occupé ses fonctions.
 - ii. Les trousse incomplètes ne seront pas prises en considération.

C. Privilèges/évaluation

1. Privilèges pour la période probatoire du niveau Senior (12 mois)
 - i. Toutes et tous les commissaires qui obtiennent le niveau Senior pour une première fois doivent se soumettre à une période probatoire de 12 mois.
 - ii. Elles et ils peuvent occuper leurs fonctions à tous les concours de dressage et de paradressage de CE, y compris les championnats. Elles et ils peuvent également contribuer à des CDI FEI au Canada, dans le respect des règles de la FEI et sous approbation seulement.
 - iii. Elles et ils peuvent conserver le niveau Senior aussi longtemps que désiré, sans limites de temps, en suivant les critères de maintien de statut.
2. Évaluation pour la période probatoire du niveau Senior (12 mois)
 - i. Évaluation par une ou un (1) commissaire de dressage/paradressage Senior/FEI durant la période probatoire.
 1. *Les commissaires en probation peuvent accompagner des commissaires d'expérience ou faire partie du répertoire des officielles et officiels de la compétition.*

D. Exigences pour maintenir le statut

1. Conserver un statut en règle auprès de CE
2. Avoir une licence sportive en règle de CE et payer les frais annuels de certification d'officielle et d'officiel.
3. Participer à un stage pour commissaires de dressage et de paradressage de CE au moins une fois aux trois (3) ans (36 mois) en y recevant une évaluation positive et en réussissant l'examen écrit avec une note d'au moins 85 %.
4. Dès l'année probatoire, les commissaires doivent compléter un minimum de deux (2)



formations dédiées aux commissaires de Senior chaque année.

5. Réussir un examen annuel sur les règles avant le 31 mars de chaque année (examen disponible le 1er décembre).
6. Occuper ses fonctions en tant que commissaire de dressage et de paradressage de niveau Senior à au moins trois (3) concours Or et/ou Platine sanctionnés aux trois (3) ans (36 mois).
7. Les commissaires de niveau Senior doivent être disponibles pour offrir du mentorat pour les commissaires de niveau Novice.

Section 4 – Le niveau FEI :

Le cheminement pour les commissaires de niveau Senior souhaitant atteindre le niveau FEI sera détaillé en 2026/2027.